

Tableau récapitulatif des compléments du projet éolien Bermont

Référence modification			Demande de compléments	Commentaire	N°
Document	Page	Sujet			
<b>Etude Paysagère</b>					
51_TE_bermont_AE.2.2_EIE_A3_paysage	p 19-26	Etat Initial	Il convient de reprendre la description des entités paysagères dans l'état initial en se basant sur l'atlas régional des paysages de Champagne-Ardenne, étant donné l'absence d'atlas plus précis pour le département de la Marne.	Reprise des entités paysagères et de l'état initial	1
	p 25-26 p 34 p 58 tableau p 52, 84, 146	Vignoble			2
<b>Etude d'Impact - Etude Ecologique</b>					
51_TE_bermont_AE.2.2_EIE_A1_ecologique	p413 p415 tableau p 419, 420 p431 p444	Avifaune Travaux de terrassement	Il convient d'allonger la période de l'année durant laquelle aucuns travaux de terrassement ne seront réalisés du 1er mars au 31 août afin de couvrir toute la période de reproduction de l'ensemble des espèces avifaune.	Dates ajustées	3
51_TE_bermont_AE.2.2_EIE	p194 tableau p 197, 198 p203 tableau p336				
51_TE_bermont_AE.2.2_EIE_A1_ecologique	p417 p418	Chiroptères Bridage	Ainsi, il convient de mettre en oeuvre l'arrêt des éoliennes entre le 1/06 et le 31/10, lorsque les conditions favorables à l'activité des chiroptères sont réunies.		4
51_TE_bermont_AE.2.2_EIE	p196				